

## Compte-rendu de la conférence sur « La mondialisation et le patriotisme économique : quelles interventions de l'Etat dans les secteurs stratégiques ? » avec Pascal DUPEYRAT- 24 septembre 2015



Titre du dernier ouvrage de Monsieur Pascal Dupeyrat, lobbyiste, la question de l'intervention de l'Etat dans les secteurs stratégiques est un sujet majeur au cœur de la mondialisation. Bien souvent décrié ou caricaturé, le patriotisme économique pourrait être défini comme un mécanisme de conduite dans un univers mondialisé où s'entrecroisent la diplomatie, les relations internationales, les acteurs publics et privés, la géopolitique, la sécurité économique, les entreprises, les Etats, ou encore la sécurité internationale. Il est aussi une autre forme de guerre, un enjeu pour les Etats, les entreprises et les consommateurs, un pilier de la cohésion sociale et le soutien à l'économie d'un pays.

Spécialisé dans les affaires publiques pour le compte d'opérateurs dans les secteurs stratégiques et réglementés, Pascal Dupeyrat intervient pour de nombreux groupes français et américains, tant en France qu'à l'international. Il a ainsi pu décrypter, pour les auditeurs de l'IHEDN et les étudiants de l'école de guerre économique présents, les principes et règles afférents aux contrôles des opérations transfrontalières ou de fusion-acquisition dans les secteurs stratégiques.

Aujourd'hui en effet, pour ce spécialiste, « les Etats sont pris entre deux problématiques : d'une part, la nécessité de promouvoir la liberté d'investissement afin de bénéficier de l'apport de capitaux dans leur économie, et d'autre part, la nécessité de se prémunir contre la montée en puissance d'entités susceptibles de rivaliser avec eux dans certains domaines, voire de porter atteinte à leurs intérêts stratégiques ». Ainsi, « les grandes tendances actuelles sont orientées vers un mouvement international de contrôle des investissements étrangers de la part de l'Etat, qui est désormais présent autour de la table des négociations ». Il faut dire que selon les chiffres de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui ont illustré ses propos, les investissements directs étrangers (IDE) sont en forte augmentation, puisqu'ils s'élevaient à 1400 Mds en 2012 et représentent désormais 1850 Mds\$.

Le conférencier considère que désormais, « il faut compter sur une compétition mondiale intense pour l'accès aux technologies de souveraineté, aux ressources clés, infrastructures vitales ou encore aux données », d'où l'apparition de législations spécifiques comportant un régime d'autorisation pour ce qui concerne les intérêts nationaux d'un Etat.

Comment ceux-ci sont-ils définis en France ? Pascal Dupeyrat précise que l'on est passé d'un régime plutôt en lien avec la sécurité militaire<sup>1</sup>, qui ne permettait pas d'identifier toutes les opérations d'acquisition stratégiques, à une législation beaucoup plus large<sup>2</sup> qui définit 16 secteurs stratégiques, tant dans le domaine de la défense, sécurité, que dans d'autres secteurs jugés stratégiques ou encore d'importance

<sup>1</sup> Le décret n°2005-1739 du 30 décembre 2005 réglementant les relations financières avec l'étranger et portant application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier.

<sup>2</sup> Le décret n° 2014-479 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable.

vital. D'autre part, il ajoute qu'une distinction est opérée en fonction de l'origine de l'investisseur ou de la prise de contrôle (qui revient à identifier qui sera l'acquéreur *in fine*).

Finalement, il pourrait être souligné que contrairement à une idée reçue souvent véhiculée, il ressort d'une comparaison des indices boursiers en France et aux Etats-Unis, que ce sont plutôt ces derniers qui sont très largement concernés par des restrictions (65% des entreprises contre 49%) opérées via le comité pour l'investissement étranger aux Etats-Unis (CFIUS), dès lors que ces projets touchent à la sécurité nationale du pays. De ce point de vue, selon Pascal Dupeyrat, la France serait encore un peu naïve, mais gagnerait par contre à mieux définir ce que sont les secteurs stratégiques, et à hiérarchiser la réflexion, afin de donner une plus grande visibilité aux entreprises et aux investisseurs.

En conclusion, il ressort des différents points de comparaison entre les deux pays, que tous les deux suivent une même approche de sécurité nationale et de souveraineté technologique, selon un même processus et avec la même tendance d'élargissement de la notion de secteurs stratégiques. Mais la distinction majeure repose sur le fait que la France sanctuarise ses intérêts par actionnariat public et non privé.

De nombreux échanges et questions ont succédé à l'intervention de Pascal Dupeyrat, et se sont poursuivis autour d'un pot amical, en présence de la Présidente de notre association, Madame Caroline Gorse-Combalat, la secrétaire-générale, Madame Isabelle de Segonzac, et les membres bénévoles du comité directeur de notre association, sans qui aucune activité ne serait possible.

Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Pour le comité directeur, Marie BRIGAUD, chargée de mission défense économique et relais IE de l'IHEDN REGION PARIS ILE DE FRANCE.

